

## Informations de base

2018/2145(INI)

Procédure terminée

INI - Procédure d'initiative

Rapport 2018 de la Commission concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

### Subject

8.20.01 Pays candidats


### Zone géographique

Ancienne république yougoslave de Macédoine

## Acteurs principaux


Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		VAJGL Ivo (ALDE)	16/05/2018
			<b>Rapporteur(e) fictif/fictive</b> KELAM Tunne (PPE) PICULA Tonino (S&D) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) SAKORAFI Sofia (GUE /NGL) MESZERICI Tamás (Verts /ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Voisinage et négociations d'élargissement		HAHN Johannes	

## Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/04/2018	Publication du document de base non-législatif	SWD(2018)0154 	Résumé
05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2018	Vote en commission		

18/10/2018	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0341/2018</a>	<a href="#">Résumé</a>
28/11/2018	Débat en plénière		
29/11/2018	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0480/2018</a>	<a href="#">Résumé</a>
29/11/2018	Résultat du vote au parlement		
29/11/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2145(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 89-p4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/13817

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE625.370</a>	05/07/2018	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE627.670</a>	07/09/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0341/2018</a>	18/10/2018	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0480/2018</a>	29/11/2018	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de travail de la Commission (SWD)		<a href="#">SWD(2018)0154</a> 	19/04/2018	<a href="#">Résumé</a>
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2019)92</a>	26/03/2019	

## Rapport 2018 de la Commission concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2018/2145(INI) - 19/04/2018 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation d'un document de travail des services de la Commission sur le rapport de 2018 concernant l'ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM) dans le contexte de la politique d'élargissement de l'UE

CONTEXTE: l'ARYM participe au processus de stabilisation et d'association. L'accord de stabilisation et d'association avec l'UE indique le cadre pour les relations avec l'UE, y compris le dialogue économique et politique.

Depuis 2009, la Commission a recommandé au Conseil d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'ARYM, pays candidat depuis 2005. La recommandation a été subordonnée:

- à la poursuite, en 2015 et 2016, de la mise en œuvre de l'« accord de Pržino », qui a été facilité par le commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement et trois membres du Parlement européen,
- à des progrès substantiels dans la mise en œuvre des « priorités urgentes en matière de réforme ».

Suite aux élections parlementaires anticipées en décembre 2016, qui ont débouché sur un changement de gouvernement en mai 2017, le pays a finalement résolu sa longue crise politique. Le nouveau gouvernement a fait preuve d'engagement et de volonté politique pour faire avancer le programme de réforme de l'UE. La plupart des éléments de l'accord de Pržino ont été continuellement et largement mis en œuvre et des progrès substantiels ont été réalisés dans la mise en œuvre des « priorités urgentes de réforme ».

**CONTENU :** concernant la capacité de l'ARYM à **assumer les obligations découlant de son adhésion**, le pays est modérément préparé dans la plupart des domaines, y compris dans les domaines de la concurrence, du transport et de l'énergie. Le pays a un niveau satisfaisant de préparation dans des domaines tels que le droit des sociétés, l'union douanière, les réseaux transeuropéens ainsi que la science et la recherche. Plus d'efforts sont nécessaires dans beaucoup de domaines, en particulier dans les quelques domaines où le pays est à une phase initiale de préparation, comme la liberté de circulation des travailleurs. Une attention particulière est nécessaire en ce qui concerne la capacité administrative et la mise en œuvre effective des réformes. Le pays a continué d'améliorer son alignement sur les déclarations de l'UE et les décisions du Conseil sur la politique étrangère et de sécurité commune.

**IPA II :** la mise en œuvre de l'instrument d'aide de préadhésion II pour 2014-2020 (IAP II) est en bonne voie. Fin 2017, des programmes d'un montant total de **296 millions d'euros** ont été adoptés, dont 176 millions d'euros (60 %) ont déjà fait l'objet de contrats.

Les principaux chapitres du rapport peuvent se résumer comme suit :

**Dialogue politique et économique:** le pays a finalement résolu sa crise politique la plus sévère depuis 2001. Depuis mai 2017, le nouveau gouvernement, plus prompt à faire des réformes, a pris des mesures pour s'attaquer à la captation de l'État en restaurant progressivement les mécanismes de contrôle, renforçant ainsi la démocratie et l'État de droit.

Le pays subit des changements fondamentaux dans un climat politique plus inclusif et plus ouvert. Le Parlement doit renforcer ses fonctions de contrôle et ses fonctions législatives.

Un engagement politique fort pour garantir le professionnalisme de l'administration publique, en particulier en ce qui concerne les nominations à des postes à haute responsabilité, ainsi que le respect des principes de transparence, de mérite et de représentation équitable, conformément à l'esprit et à la lettre de la loi, reste essentiel.

En ce qui concerne le **critère économique**, l'ARYM a réalisé des progrès et est bien préparée à développer une économie de marché fonctionnelle. Cependant, les principales faiblesses de l'économie demeurent. Il s'agit notamment des lacunes de l'environnement des entreprises, comme la faiblesse de l'exécution des contrats et une importante économie informelle.

Des problèmes structurels dans le marché du travail sont reflétés par un taux d'activité bas et un taux élevé de chômage. L'environnement macroéconomique s'est détérioré dans la première moitié de 2017, car la crise politique durable a freiné les investissements. Le commerce et les relations d'investissement avec l'UE se sont intensifiés. L'économie souffre encore de faiblesses dans les programmes d'enseignement, de faibles taux d'innovation et d'importants déficits d'investissement, en particulier dans les infrastructures publiques.

**Système judiciaire :** des progrès décisifs ont été accomplis pour restaurer l'indépendance du pouvoir judiciaire et inverser le recul des années précédentes. L'avancée la plus notable a été l'adoption d'une nouvelle stratégie de réformes du pouvoir judiciaire crédible, cherchant à s'attaquer aux « priorités urgentes de réforme ».

**Corruption et crime organisé :** le pays a atteint un certain niveau de préparation dans le domaine de la corruption. Les structures législatives et institutionnelles sont en place, ainsi qu'un bilan en matière de prévention et de poursuites, bien que les décisions finales des tribunaux sur les affaires de corruption de haut niveau restent limitées. La corruption reste ancrée dans beaucoup de domaines et continue d'être une importante source d'inquiétudes. La capacité des institutions à s'attaquer effectivement à la corruption a montré des faiblesses structurelles et opérationnelles. L'interférence politique demeure un risque.

Dans la lutte contre le **crime organisé**, le cadre législatif est globalement en accord avec les standards européens, et les efforts pour continuer à mettre en œuvre les stratégies doivent continuer. L'ARYM doit plus s'investir dans la lutte contre certains crimes tels que le blanchiment d'argent ainsi que les délits financiers. Le bilan des enquêtes, poursuites et condamnations dans la lutte contre le crime organisé doit être renforcé.

**Droits fondamentaux et liberté d'expression :** le cadre légal et institutionnel pour la protection des droits fondamentaux est largement en place et des réformes ont renforcé la conformité avec les standards européens en matière de droits humains. Une mise en œuvre complète nécessite des efforts fournis.

Parmi les points positifs, le document mentionne:

- la ratification à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) ;
- le lancement des réformes juridiques nécessaires pour créer un mécanisme de contrôle externe des autorités chargées de l'application des lois;
- une préparation inclusive des amendements au cadre de la non-discrimination.

La situation dans les prisons et les instituts psychiatriques doit être réglée. Plus d'efforts sont attendus concernant l'inclusion des populations rom. Concernant la liberté d'expression, le pays a atteint un certain niveau de préparation et fait de bons progrès, notamment grâce à un climat favorable pour les médias et moins de pression sur les journalistes.

## Rapport 2018 de la Commission concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2018/2145(INI) - 18/10/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Ivo VAJGL (ADLE, SI) sur le rapport 2018 de la Commission concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Les députés saluent la volonté politique du gouvernement de mettre pleinement en œuvre l'**accord de Pržino** conclu en 2015 entre les quatre grands partis politiques et les réformes prioritaires à opérer d'urgence, ce qui a conduit à une intensification des efforts en matière de réformes liées à l'Union, sur la base d'une coopération transpartisanne et interethnique et de consultations avec la société civile. Ils encouragent le nouveau gouvernement à **maintenir la dynamique positive amorcée**.

Le rapport salue également la signature de l'**accord de Prespa** conclu le 17 juin 2018 entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, et félicite les deux parties pour les efforts considérables qu'elles ont déployés afin de parvenir à une solution au problème de la dénomination qui soit mutuellement satisfaisante.

Les députés estiment qu'une **ouverture rapide du processus d'examen analytique et des négociations d'adhésion** approfondirait la dynamique de réforme, offrirait de nouvelles incitations en faveur du processus de démocratisation et renforcerait le contrôle et la responsabilisation.

**Démocratisation:** le rapport salue les améliorations apportées à la législation électorale, mais insiste sur la nécessité d'une **révision en temps utile du code électoral** en appliquant les recommandations de la commission de Venise et du groupe d'États contre la corruption (GRECO) sur le financement des campagnes et les partis politiques.

Les députés demandent entre autres:

- de poursuivre les efforts afin de prévenir toute forme d'intimidation des électeurs et de mener des enquêtes en la matière; les partis politiques sont priés de démocratiser leurs processus décisionnels internes;
- que le Parlement national fasse pleinement usage de ses prérogatives législatives et de contrôle, tout en limitant drastiquement le recours aux procédures d'urgence qui sapent le contrôle parlementaire et public;
- l'obtention de résultats positifs et crédibles dans le domaine de la surveillance des services de renseignement ainsi que du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays;
- le lancement effectif de la mise en œuvre de la stratégie de réforme de l'administration publique, et la définition de règles claires en matière de responsabilisation;
- de prendre des mesures supplémentaires pour garantir le droit des citoyens à l'accès à l'information publique, accroître le caractère ouvert du processus décisionnel et améliorer la coordination interinstitutionnelle.

**État de droit:** les députés rappellent que le bon fonctionnement du **système judiciaire** et des mesures efficaces de **lutte contre la corruption** revêtent une importance capitale dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. Le gouvernement est invité à :

- intensifier les efforts afin de mettre en œuvre la stratégie de réforme judiciaire en veillant à la mise en place de mécanismes solides de surveillance et d'évaluation;
- accentuer les efforts aux fins de l'obtention de bons résultats en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations définitives dans les affaires de corruption de haut niveau et de criminalité organisée;
- intensifier la lutte contre le blanchiment de capitaux et les conflits d'intérêts en établissant des cellules de lutte contre la corruption et la criminalité, ainsi que d'enquêtes financières, et en renforçant les capacités, ainsi que par le gel, la confiscation, le recouvrement et la gestion d'avoirs;
- élaborer une stratégie régionale et de renforcer la coopération entre tous les pays de la région pour s'attaquer plus efficacement au problème de la corruption et de la criminalité organisée, très répandues dans la région;
- améliorer le système d'asile et la gestion des migrations ainsi que la coopération régionale mutuellement avantageuse et le partenariat avec Frontex, dans le cadre d'un nouvel accord sur le statut afin de démanteler les réseaux de traite des êtres humains.

**Droits fondamentaux, société civile, médias:** tout en saluant les réformes et les efforts déployés pour aligner progressivement le cadre juridique sur les normes de l'Union, les députés recommandent :

- de prendre des mesures supplémentaires pour mieux incorporer les minorités dans l'éducation en vue de renforcer la cohésion sociale et l'intégration des communautés;
- d'achever les réformes juridiques visant à lutter contre la discrimination et la violence à l'encontre des femmes et de tous les enfants, et de poursuivre l'éradication de la violence domestique et sexiste, encore répandue;
- de mettre en œuvre des stratégies en vue de mettre fin à la situation désastreuse des personnes handicapées et à la discrimination persistante dont elles font l'objet;
- de lutter efficacement contre les crimes de haine et les discours haineux à l'égard des minorités, notamment les groupes vulnérables tels que les Roms et la communauté LGBTI;

- d'améliorer opérationnel des organisations de la société civile en renforçant le cadre juridique, financier, administratif et politique, notamment par des lois sur les fondations et les dons;
- de mettre en place de garanties supplémentaires contre la politisation des médias, de renforcer l'indépendance et les moyens du régulateur des médias et de la radiotélévision publique et de prendre des mesures pour prévenir l'impunité en cas de violences, d'abus ou de menaces contre les journalistes.

**Économie:** le rapport insiste sur la nécessité d'améliorer le **climat des affaires** par l'assainissement budgétaire et la transparence et la fiabilité réglementaires. Il presse les autorités :

- de s'attaquer à l'importante économie informelle et aux problèmes persistants d'évasion fiscale et de mauvaise application des contrats, qui continuent de décourager les investissements directs étrangers;
- d'élaborer, sans plus tarder, d'un programme numérique à long terme;
- de remédier, de manière exhaustive et novatrice, au chômage de longue durée, au chômage des jeunes et au faible taux de participation des femmes au marché du travail.

La **pollution atmosphérique** est un problème majeur pour les villes de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. D'après la dernière étude menée par l'Institut météorologique finlandais et l'Institut de la santé publique de la République de Macédoine, Skopje et Tetovo se sont hissées en premières positions du classement des villes européennes en matière de concentrations en particules fines dans l'air. Les députés demandent de prendre sans plus tarder des mesures adéquates pour faire face à cette situation d'urgence.

## Rapport 2018 de la Commission concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2018/2145(INI) - 29/11/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 470 voix pour, 116 contre et 46 abstentions une résolution sur le rapport 2018 de la Commission concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Les perspectives d'adhésion à l'Union européenne favorisent, dans une large mesure, la mise en œuvre de réformes au sein de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, notamment eu égard à l'état de droit, à l'indépendance de la justice et à la lutte contre la corruption. L'ancienne République yougoslave de Macédoine est considérée comme le pays candidat qui a accompli la progression la plus notable en matière d'harmonisation de sa législation avec l'acquis de l'Union.

Les députés ont salué la volonté politique du gouvernement de mettre pleinement en œuvre l'accord de Pržino conclu en 2015 entre les quatre grands partis politiques et les réformes prioritaires à opérer d'urgence, ce qui a conduit à une intensification des efforts en matière de réformes liées à l'Union.

Le Parlement a salué également la signature de l'accord de Prespa conclu le 17 juin 2018 entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, et s'est vivement félicité de la diplomatie positive et des efforts actifs en matière de renforcement de la confiance qui ont débouché sur un compromis, le règlement de problèmes bilatéraux en suspens ainsi que l'action en faveur de relations de bon voisinage. Les problèmes bilatéraux ne devraient pas entraver le processus d'adhésion. Il a pris acte du résultat du référendum du 30 septembre 2018 et a encouragé le gouvernement à Skopje à entreprendre toutes les démarches nécessaires et possibles afin d'honorer les dispositions de l'accord de Prespa, qui ouvre la porte à l'adhésion à l'Union et à l'OTAN.

Les députés ont estimé qu'une **ouverture rapide du processus d'examen analytique et des négociations d'adhésion** approfondirait la dynamique de réforme, offrirait de nouvelles incitations en faveur du processus de démocratisation et renforcerait le contrôle et la responsabilisation.

**Démocratisation :** le Parlement a salué les améliorations apportées à la législation électorale, mais insiste sur la **nécessité d'une révision en temps utile du code électoral** en appliquant les recommandations de la commission de Venise et du groupe d'États contre la corruption (GRECO) sur le financement des campagnes et les partis politiques.

Les députés ont demandé, entre autres :

- de poursuivre les efforts afin de prévenir toute forme d'intimidation des électeurs et de mener des enquêtes en la matière;
- que le Parlement national **fasse pleinement usage de ses prérogatives législatives** et de contrôle, tout en limitant drastiquement le recours aux procédures d'urgence ;
- l'obtention de résultats positifs et crédibles dans le domaine de la surveillance des services de renseignement ainsi que du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays;
- le lancement effectif de la mise en œuvre de la stratégie de réforme de l'administration publique, et la définition de règles claires en matière de responsabilisation ;
- des mesures supplémentaires pour garantir le droit des citoyens à l'accès à l'information publique, accroître le caractère ouvert du processus décisionnel et améliorer la coordination interinstitutionnelle.

**État de droit :** les députés ont rappelé que le bon fonctionnement du **système judiciaire** et des mesures efficaces de **lutte contre la corruption** revêtent une importance capitale dans le processus d'adhésion à l'Union européenne.

Le gouvernement a été invité à :

- intensifier les efforts afin de mettre en œuvre la stratégie de réforme judiciaire en veillant à la mise en place de mécanismes solides de surveillance et d'évaluation ;

- faire des efforts supplémentaires afin de protéger le pouvoir judiciaire contre toute ingérence politique ;
- accentuer les efforts aux fins de l'obtention de bons résultats en matière de poursuites et de condamnations définitives dans les affaires de corruption de haut niveau et de criminalité organisée ;
- intensifier la **lutte contre le blanchiment de capitaux** et les conflits d'intérêts en établissant des cellules de lutte contre la corruption et la criminalité, et en renforçant les capacités, ainsi que par la confiscation, d'avoirs ;
- élaborer une stratégie régionale entre tous les pays de la région pour s'attaquer plus efficacement au problème de la corruption et de la criminalité organisée ;
- améliorer le système d'asile et la gestion des migrations dans le cadre d'un nouvel accord sur le statut afin de démanteler les réseaux de traite des êtres humains ;
- poursuivre et intensifier ses efforts pour lutter contre la radicalisation islamiste et les combattants terroristes étrangers, en effectuant un suivi permanent des combattants étrangers de retour au pays par les services de sécurité, leur bonne réinsertion dans la société et un échange continu d'informations avec les autorités de l'Union et des pays voisins.

**Droits fondamentaux et société civile** : tout en saluant les réformes et les efforts déployés pour aligner progressivement le cadre juridique sur les normes de l'Union, les députés ont recommandé :

- de prendre des mesures supplémentaires pour mieux incorporer les minorités dans l'éducation en vue de renforcer la cohésion sociale et l'intégration des communautés;
- d'achever les réformes juridiques visant à lutter contre la discrimination et la violence à l'encontre des femmes et de tous les enfants, et de poursuivre l'éradication de la violence domestique et sexiste, encore répandue;
- de mettre en œuvre des stratégies en vue de mettre fin à la situation désastreuse des personnes handicapées et à la discrimination persistante dont elles font l'objet;
- de lutter efficacement contre les crimes de haine et les discours haineux à l'égard des minorités, notamment les groupes vulnérables tels que les Roms et la communauté LGBTI;
- d'améliorer l'environnement opérationnel des organisations de la société civile en renforçant le cadre juridique, financier, administratif et politique, notamment par des lois sur les fondations et les dons ;
- de mettre en place de garanties supplémentaires contre la politisation des médias, de renforcer l'indépendance et les moyens du régulateur des médias et de la radiotélévision publique et de prendre des mesures pour prévenir l'impunité en cas de violences, d'abus ou de menaces contre les journalistes.

**Médias** : Le Parlement a constaté une amélioration modeste de l'environnement médiatique et des conditions pour une information indépendante et s'est félicité de la suppression de la publicité parrainée par l'État dans les médias sur la base du favoritisme politique. Il a réclamé la mise en place de garanties supplémentaires contre la politisation des médias.

**Économie** : Le Parlement a insisté sur la nécessité d'améliorer le climat des affaires par l'assainissement budgétaire et la transparence et la fiabilité réglementaires. Il a pressé les autorités :

- de s'attaquer à l'importante économie informelle et aux problèmes persistants d'évasion fiscale et de mauvaise application des contrats, qui continuent de décourager les investissements directs étrangers ;
- de remédier au fort taux de chômage des jeunes en palliant l'inadéquation qui existe entre les compétences des jeunes diplômés et les besoins des entreprises privées ;
- d'élaborer un programme numérique à long terme ;
- de remédier au chômage de longue durée, au chômage des jeunes et au faible taux de participation des femmes au marché du travail.

En dernier lieu, le Parlement a demandé à l'État et aux autorités locales de prendre sans plus tarder des mesures adéquates pour faire face à la pollution de l'air, notant que Skopje et Tetovo se sont hissées en premières positions du classement des villes européennes en matière de concentrations en particules fines (PM2, 5) dans l'air.